

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
de la **Fondation abritée pour l'insertion par le
logement**

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
de la **Fondation abritée pour l'insertion par le
logement**

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° Siren : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
de la **Fondation abritée pour l'insertion par le
logement**

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement au 31 décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondation Notre-Dame
*Comptes annuels 2016
de la Fondation abritée
pour l'insertion par le
logement*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les notes 3.2.1 « Fonds dédiés, résultat et report à nouveau » et 4.2.2 « Fonds dédiés, report à nouveau et réserves immobilières » exposant le traitement comptable dans les comptes de la fondation abritée de la partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture.

Fait à Courbevoie, le 27 juin 2017,

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Julien MARIN-PACHE



Jérôme EUSTACHE



approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 4 février 2009
Convention de création en date du 27 avril 2009

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016



Objet : La Fondation pour l'Insertion par le Logement a pour objet de soutenir moralement et financièrement l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, en permettant l'acquisition de biens immobiliers destinés à leur logement, en promouvant un accompagnement de qualité et en favorisant tous autres investissements et activités d'intérêt général concourant à son objet.

FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT

BILAN 2016 (en €)

ACTIF	2016			2015	PASSIF	2016		2015
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
					Fonds associatif	0	0	0
					Dotation pérenne non consommable	0	0	0
					Dotation statutaire			0
					Dotations complémentaires			0
					Apports des fondations abritées	0	0	0
					Dotation initiale			
					Dotations complémentaires			
					Dotations consommables		0	0
Comptes de Liaison	14 441	0	14 441	755	Comptes de liaison	3 171	3 171	44 809
Total Actif immobilisé	1 112 556	61 153	1 051 403,36	573 771	Réserves affectées immobilières	1 051 403	573 771	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 112 556	61 153	1 051 403	573 771	Report à nouveau	51 505	148 816	
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	0	0	0	0	Résultat de l'exercice		380 321	
- Terrains	0	0	0	0	Fonds dédiés	177 676	177 676	722 587
- Constructions	1 100 899	61 153	1 039 746	573 771	- Fonds dédiés aux fondations abritées	0	-	148 816
- Immobilisations en cours	11 657	0	11 657		- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	177 676	177 676	573 771
Immobilisations financières	0	0	0	0	- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Obligations	0	0	0		- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
- Obligations, intérêts courus à recevoir	0	0	0					
- Actions	0	0	0		Dettes & Assimilées	3 490	3 490	436 431
- Autres (FCP, etc.)	0	0	0		- Emprunts financiers divers	0	0	
Créances et Comptes rattachés	13 499	0	13 499	9 378	- Dettes financières diverses	0	0	
- Donateurs et Organismes	10 596	0	10 596	7516	- Fournisseurs et comptes rattachés	3 490	3 490	8 013
- Autres créances	2 903	0	2 903	1862	- Dettes fiscales et sociales	0	0	
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	- Projets bénéficiaires restant à solder	0	0	428 418
- Fonds obligataires y compris coupons courus	0	0	0		- Autres dettes	0	0	
- Autres valeurs mobilières de placement	0	0	0					
Disponibilités	207 901	0	207 901	619 923	Produits constatés d'avance	0	0	
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	207 901	0	207 901	619 923				
Charges constatées d'avance	0	0	0					
Total actif circulant	221 400	0	221 400	629 301				
TOTAL ACTIF	1 348 398	61 153	1 287 245	1 203 827	TOTAL PASSIF	1 287 245	1 287 245	1 203 827

	Total 2017	2018 et suivants	Total
Engagements donnés			-
Engagements reçus	150 333	37	150 370
<i>dont legs et donations affectés</i>		-	-

FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT

Compte de résultat 2016

	2016	2015	variation 2016-2015 en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	216 804 €	214 491 €	1,1%
Dons manuels affectés	0 €	9 000 €	-100,0%
Total des collectes	216 804 €	223 491 €	-3,0%
Legs & donations	333 €	502 €	-33,7%
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	0 €		
Loyers et récupérations des charges	26 248 €	11 954 €	119,6%
Total des produits d'exploitation	243 385 €	235 947 €	3,2%
Missions sociales			
Projets engagés	0 €	0 €	
Charges externes	48 025 €	39 742 €	20,8%
dont charges externes missions sociales	11 803 €	5 515 €	
Charges de personnel	27 001 €	32 090 €	-15,9%
dont personnel affecté en missions sociales			
dont personnel affecté en appel public à la générosité	27 001 €	32 090 €	
Charges communes aux fondations abritées	10 343 €	10 480 €	-1,3%
Dotations aux amortissements et provisions	30 535 €	15 054 €	102,8%
Autres charges- Impôts	1 208 €	519 €	132,8%
Total des Charges d'exploitation	117 112 €	103 400 €	13,3%
Résultat d'exploitation	126 273 €	132 547 €	-4,7%
Produits financiers	3 306 €	7 272 €	
Charges Financières	0 €		
Résultat financier	3 306 €	7 272 €	-54,5%
Produits exceptionnels	428 418 €		
Charges exceptionnelles	0 €	1 715 €	
Résultat exceptionnel	428 418 €	-1 715 €	-25080,6%
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1	0 €		
Report des fonds dédiés année N-1		584 484 €	
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)	177 676 €	138 103 €	
Engagements à réaliser sur ressources sur année N		722 588 €	
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1	177 676 €	0 €	
Total des Produits	675 108 €	827 702 €	-18,4%
Total des Charges	294 787 €	827 702 €	-64,4%
Résultat de l'exercice avant affectation	380 321 €	0 €	

Fondation abritée pour FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT

Compte d'emploi des Ressources 2016

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N		Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		148 816
1- MISSIONS SOCIALES	43 546	43 546	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	675 109	675 109
1-1 Réalisées en France	43 546	43 546	1-1 Dons et legs collectés	217 137	217 137
- Actions réalisées directement	43 546	43 546	- Dons manuels non affectés	216 804	216 804
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels affectés	-	-
. Accompagnement des projets	-	-	- Legs et autres libéralités non affectés	333	333
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Actions réalisées directement	-	-			
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	457 972	457 972
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	63 223	63 223	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	26 248	26 248
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	63 223	63 223	Produits financiers	3 306	3 306
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	25,6%		Produits exceptionnels	428 418	428 418
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-	2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
2-4 Frais d'information et de communication	-	-	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 343	10 343	4- AUTRES PRODUITS	-	
Frais de gestion	10 343	10 343	Produits financiers		
Charges financières			Loyers		
		117 112			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	117 112		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	675 109	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	177 676		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		177 676
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	380 321		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	675 109		TOTAL GENERAL	675 109	497 433
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		117 112	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		117 112
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		529 138

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	-		Bénévolat	-	
Frais de recherche de fonds	-		Prestations en nature	-	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		Dons en nature	-	
TOTAL	-		TOTAL	-	



ANNEXES AUX COMPTES 2016

DE LA FONDATION POUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	3
3.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	3
3.2.1 <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	4
3.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	4
3.2.3 <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	5
3.2.4 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	5
3.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	5
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	6
4.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	6
4.1.1 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	6
4.1.2 <i>Disponibilités</i>	7
4.1.3 <i>Créances</i>	7
4.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	7
4.2.1 <i>Fonds associatifs</i>	7
4.2.2 <i>Fonds dédiés, report à nouveau et réserves immobilières</i>	7
4.2.3 <i>Dettes</i>	9
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS	10
5.1 LOCAUX	10
5.2 EFFECTIFS.....	10
5.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES.....	10
5.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10
5.5 CHARGES ADMINISTRATIVES	10
5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN	11
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS	11



NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2016

- La Fondation pour l'insertion a pour objet de soutenir moralement et financièrement l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, en permettant principalement l'acquisition de biens immobiliers destinés à leur logement et en promouvant un accompagnement de qualité.
- La Fondation pour l'Insertion par le Logement a recueilli 216 K€ de dons en 2016, soit un maintien de la collecte (1 %).
- Disposant de trois appartements, la Fondation a procédé à l'acquisition de deux nouveaux logements, notamment grâce au réemploi partiel d'un legs reçu en 2014. L'engagement de 2014 a ainsi été repris en produit exceptionnel et l'intégralité du legs a été individualisée en faveur de l'association Saint-François-Xavier comme le souhaitait la testatrice.
- La fondation ambitionne d'acquérir de la même manière un appartement en 2017 et a par ailleurs signé dans des conditions très préférentielles pour une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), disponible à l'horizon 2018. Elle doit pour cela mobiliser de nombreux donateurs afin de poursuivre cette politique d'acquisition.



NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation pour l'Insertion par le Logement sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.



NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation pour l'Insertion par le Logement est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation pour l'Insertion par le Logement correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.



3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2016 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation pour l'Insertion par le Logement comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre de plus :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur Commun selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.



Chaque établissement comptable a son propre bilan et compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

3.2.1 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

A la suite des recommandations de la Cour des Comptes, le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées ci-dessous :

- dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation pour l'Insertion par le Logement. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation pour l'Insertion par le Logement sera inscrite dans un compte spécifique Insertion par le Logement, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

3.2.2 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).



Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

3.2.3 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2016, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

3.2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Depuis 2012, a été appliquée la méthode par composants sur les constructions figurant en immobilisations : répartition des immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50% Gros Œuvre
- pour 20% Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30% Agencements :
 - Chauffage Climatisation
 - Ascenseurs monte-charges
 - Electricité câblage
 - Plomberie et autres
 - Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25%
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2016. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



**NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN****4.1 Notes sur l'Actif****4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont constituées de cinq appartements dont deux acquis en 2016.

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création	Cessions, virements	Valeur brute fin d'exercice
Constructions	604 388	496 510		1 100 898
Constructions en cours + autres immo corp.		11 657		11 657
Total immobilisations corporelles	604 388 €	508 167 €	- €	1 112 555 €
Total immobilisations brutes	604 388 €	508 167 €	- €	1 112 555 €

Amortissements

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Constructions	30 618	30 535		61 153
Total immobilisations corporelles	30 618 €	30 535 €		61 153 €
Total amortissements	30 618 €	30 535 €	- €	61 153 €

Valeur nette des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur nette début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin d'exercice
Constructions	573 770	30 535	0	496 510	1 039 745
Constructions en cours + autres immo corp.		0	0	11 657	11 657
Total immobilisations corporelles	573 770 €	30 535 €	- €	508 167 €	1 051 402 €
Total	573 770 €	30 535 €		508 167 €	1 051 402 €



4.1.2 Disponibilités

Fondation dite de flux, la Fondation pour l'Insertion par le Logement ne dispose pas d'immobilisations financières.

Détail des disponibilités :

	31/12/2016	31/12/2015
Compte sur livret et Compte courant	207 901	619 923

4.1.3 Créances

FIPL	2016	2015
Dons perçus en janvier au titre de l'année n-1	10 305	6 765
Loyers	291	751
<i>Total créances donateurs et organismes</i>	<i>10 596</i>	<i>7 516</i>
Créances Patrém	2 903	1 862
<i>Total Autres créances</i>	<i>2 903</i>	<i>1 862</i>
Total Créances et comptes rattachés	13 499 €	9 378 €

4.2. Notes sur le passif

4.2.1 Fonds associatifs

La Fondation pour l'Insertion Par le Logement est une fondation de flux. Elle ne dispose pas de fonds associatifs.

4.2.2 Fonds dédiés, report à nouveau et réserves immobilières

Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, à la suite du contrôle de la Cour des Comptes, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.



Report à nouveau au 01.01.2016	148 816
Résultat 2016	-97 311
Report à nouveau au 31.12.2016	51 504

La Fondation pour l'Insertion Par le Logement dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Le montant des fonds dédiés (hors fonds dédiés spécifiques) au 31/12/2015 était de 148 K€. Ils sont présentés en report à nouveau au 1er janvier 2016. Le montant du report à nouveau au 31/12/2016 est donc de 51 K€ après affectation du résultat.

Fonds dédiés spécifiques

	2016			2015
	Montant total 2016	Montant total de la variation	Ressources affectées 2016	Montant total 2015
Fonds dédiés Legs C restant à investir	177 676 €	177 676 €	177 676 €	

A la suite de la reprise en produits exceptionnels d'un projet annulé en 2014, un fonds dédié spécifique a été créé, correspondant au reliquat du projet (sur legs affecté dit legs C.) non utilisé en fin d'exercice. Le montant du reliquat a été accru de l'attribution de produits financiers correspondants à la période où les fonds n'étaient pas employés.

Un projet d'acquisition immobilière correspondant aux volontés de la testatrice a d'ores et déjà été voté par le Comité exécutif de la Fondation Insertion par le Logement et sera réalisé en 2017.



Réserves immobilières

	Réserves immobilières correspondant aux acquisitions 2013-2016	Réserves immobilières correspondant à l'emploi 2016 du legs C	Total des Réserves immobilières
Montant des acquisitions 01.01.2016	573 771	0	573 771
Acquisitions 2016	213 535	264 098	477 633
Total des réserves immobilières 31.12.2016	787 306	264 098	1 051 404

Une première réserve immobilière est constituée des appartements acquis au fil des années, car ces fonds ne sont plus disponibles. Les réserves sont employées au profit des « missions sociales », c'est-à-dire à l'acquisition d'appartements destinés à accueillir des familles fragilisées, accompagnées par des associations d'insertion.

A la suite d'un legs affecté, une réserve immobilière spécifique a été créée en 2016 car la testatrice a désigné dans son testament l'association qui accompagnera les locataires des investissements ainsi réalisés.

4.2.3 Dettes

FIPL	2016	2015
Comptes fournisseurs	3 490	5 652
<i>Sous-total comptes fournisseurs</i>	<i>3 490</i>	<i>5 652</i>
Comptes fournisseurs factures non parvenues		2 362
<i>Sous-total factures non parvenues</i>	<i>0</i>	<i>2 362</i>
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 490 €	8 014 €
Soutiens de projets engagés à verser		428 418
<i>Total projets engagés à verser</i>	<i>0</i>	<i>428 418</i>
Total dettes et comptes rattachés	3 490 €	436 432 €





NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

La Fondation pour l'Insertion partage avec la Fondation Notre Dame l'espace de bureaux du 10, rue du Cloître Notre Dame à Paris.

5.2 Effectifs

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
Mis à dispo	2015	1	0,50	1	0,50
	2016	1	0,47	2	0,47

5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation pour l'Insertion par le Logement dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2016. Le président de la Fondation pour l'Insertion par le Logement consacre l'équivalent de 0,6 ETP au développement de la fondation, secondé par l'ancienne présidente de la fondation à hauteur de 0,6 ETP. Un chargé de mission bénévole intervient également à 0,3 ETP.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 65 097 €. Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

5.5 Charges administratives

Les charges administratives (727 082 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du secteur Entraide.

Elles s'élèvent en 2016 pour la Fondation pour l'Insertion par le Logement à 10 343 €.



5.6 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Pour 2017	333 €	150 000 €	150 333 €
Pour 2018 et suivants	37 €		37 €

Les engagements reçus s'élèvent à 150 370 €.



NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets en propre		11 803 €
Total des projets FIPL		11 803 €

Au-delà des acquisitions, la Fondation pour l'Insertion par le Logement engage des frais pour l'entretien des appartements à vocations sociale. Ceux-ci s'élèvent à 11 803 € en 2016 hors dotation aux amortissements des appartements acquis.